

**DEMANDE DE  
CARTE DU COMBATTANT  
TITRE DE RECONNAISSANCE DE LA NATION  
RETRAITE DU COMBATTANT**

PHOTO  
Conforme à la  
norme ISO/IEC  
19794-5: 2005  
du ministère  
de l'intérieur

**Réservée aux personnes ayant effectué des services  
en ALGÉRIE du 3 juillet 1962 au 1<sup>er</sup> juillet 1964**

**NOM usuel :** \_\_\_\_\_ **NOM marital :** \_\_\_\_\_

**PRÉNOMS :** \_\_\_\_\_ (dans l'ordre de l'état civil)

**Date et lieu de naissance :** \_\_\_\_/\_\_\_\_/19\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ dépt (\_\_\_\_)

**Pays de naissance et nationalité :** \_\_\_\_\_

**N° INSEE (SECURITE SOCIALE) :** [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] (un chiffre par case)

*ATTENTION : Joindre la copie de la carte vitale ou de l'attestation de droits (attestation vitale). Cette pièce est obligatoire pour tous les demandeurs de nationalité française ou étrangère résidant en France.*

**Filiation** (pour les ressortissants étrangers uniquement) Père : \_\_\_\_\_ Mère : \_\_\_\_\_

**ADRESSE** (de résidence) \_\_\_\_\_

**CODE POSTAL :** \_\_\_\_\_ **VILLE :** \_\_\_\_\_

**DÉPARTEMENT :** \_\_\_\_\_ **PAYS :** \_\_\_\_\_

**TÉLÉPHONE :** \_\_\_\_\_ mobile: \_\_\_\_\_ Adresse électronique : \_\_\_\_\_ s

**Avez-vous déjà effectué une demande de :**

1) **Titre de reconnaissance de la Nation (TRN)**  Oui  Non  Rejet

Numéro : \_\_\_\_\_ la date et département de délivrance : \_\_\_\_\_ Conflit : \_\_\_\_\_

2) **Carte du Combattant**  Oui  Non  Rejet

Numéro : \_\_\_\_\_ la date et département de délivrance : \_\_\_\_\_ Conflit : \_\_\_\_\_

**ÉTAT DES SERVICES ACCOMPLIS**

Terre  Air  Mer  Gendarmerie  Ministère de l'intérieur  Douanes  forces supplétives  Autres

Numéro matricule : \_\_\_\_\_ Date d'appel / engagement : \_\_\_\_\_

Bureau et classe de recrutement : \_\_\_\_\_ Date de fin de services : \_\_\_\_\_

UNITE D'APPARTENANCE EN ALGERIE (régiments, unités, formations diverses)	PÉRIODES D'AFFECTATION	
	du	au

Citation individuelle avec croix  Blessure de guerre *Joindre tout document ou récit circonstancié sur papier libre inhérent à l'une de ces rubriques si vous êtes concerné.*

**DEMANDE DE RETRAITE DU COMBATTANT**

**(réservée aux seules personnes ayant obtenu la carte du combattant au titre de l'Algérie 1962 - 1964)**

Je sollicite le bénéfice de la retraite du combattant et déclare sur l'honneur n'être pas déjà titulaire de la retraite du combattant.

Je soussigné (e) \_\_\_\_\_ certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à fournir à l'administration toute pièce justificative.

A \_\_\_\_\_  
Signature du demandeur (ou du tuteur légal)

le \_\_\_\_\_

**(date obligatoire)**

## LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

### I - Pour tous les demandeurs :

- tout document militaire en votre possession (photocopie ou originaux)
- la photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
- une photocopie de la carte vitale ou de l'attestation de droits (attestation vitale)
- une photographie d'identité récente (conforme à la norme ISO/IEC 19794-5 : 2005 du ministère de l'intérieur)

#### ► **Pour tous les demandeurs de nationalité étrangère résidant en France**

- la photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ou de la carte de séjour en cours de validité
- une photocopie de la carte vitale ou de l'attestation de droits (attestation vitale)

#### ► **Pour tous les demandeurs de nationalité française résidant à l'étranger**

- une photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
- une photocopie de tout document portant le n° INSEE ou éventuellement de la carte vitale

#### ► **Pour tous les demandeurs de nationalité étrangère résidant à l'étranger**

- un extrait d'acte de naissance ou fiche d'état civil lisible et rédigé en français, datant de moins de trois mois. Ce document doit comporter toutes les mentions marginales. A défaut de mention justifiant de la preuve de vie, produire un certificat de vie.
- une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité

#### ■ **de nationalité tunisienne**

- un extrait des registres de l'état civil en français
- un acte de notoriété tenant lieu d'acte de naissance

#### ■ **de nationalité vietnamienne et cambodgienne**

- un certificat de vie et de résidence datant de moins de 3 mois délivré par le consulat ou l'ambassade de France
- un acte de notoriété tenant lieu d'acte de naissance

#### ■ **de nationalité laotienne**

- un carnet d'enregistrement familial
- un certificat de résidence établi par le chef du village ou l'ambassade de France

#### ■ **de nationalité comorienne**

- un extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois
- un certificat de résidence datant de moins de 3 ans

#### ■ **de nationalité marocaine**

une attestation de concordance datant de moins de 3 mois rédigée **intégralement** en français mentionnant en 1<sup>ère</sup> partie votre identité lors de votre engagement (orthographe exacte déclarée au moment de votre engagement) avec la date de naissance et la filiation complète et en 2<sup>ème</sup> partie votre nouvelle identité avec la date de naissance et la filiation complète qui vous sera délivrée par l'officier d'état civil de votre lieu de résidence les 2 parties devant être entièrement renseignées (l'acte d'individualité n'est pas valable)

#### ■ **de nationalité algérienne**

- une photocopie d'une pièce d'identité comportant une photographie
- une fiche individuelle ou familiale d'état civil en français datant de moins de 3 mois comportant toutes mentions marginales
- un extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois

#### ■ **des nationalités recensées pour l'Afrique subsaharienne**

(Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Cameroun, Congo, Djibouti, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo)

- un acte de naissance en français avec mentions marginales
- un certificat de concordance ou d'individualité datant de moins de 3 mois
- un certificat de vie datant de moins de 3 mois
- un certificat de résidence datant de moins de 3 mois
- l'original du livret militaire

### II - Pour les majeurs protégés

- une photocopie du jugement de tutelle